

MDN INC.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

PORTÉE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

L'analyse qui suit doit se lire en parallèle avec les états financiers de MDN Inc. (la « Société » ou « MDN ») et les notes complémentaires afférentes pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

INFORMATION ADDITIONNELLE ET DIVULGATION CONTINUE

Cette analyse de la situation financière par la direction a été préparée le 24 mars 2015, elle est conforme au règlement 51-102A1 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières relatif à l'information continue. Cette analyse est un supplément aux états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et vise à aider le lecteur à comprendre et à évaluer les tendances et les changements d'importance liés aux résultats et à la situation financière de la Société. Elle présente le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et sur ses résultats financiers courants et passés, ainsi qu'un aperçu des activités à venir au cours des prochains mois. La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse et d'états financiers disponibles sur le site web de la Société (www.mdn-mines.com) et sur SEDAR (www.sedar.com).

NATURE DES ACTIVITÉS

Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer et développer des propriétés minières. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est susceptible de signer divers accords spécifiques à l'industrie minière, tels que l'achat et les options d'achat de propriétés d'exploration et des accords de partenariats. Les activités de la mine Tulawaka ont cessé en février 2013. Elle explore également d'autres propriétés minières et n'a pas encore déterminé si ces autres propriétés contiennent des actifs miniers économiquement viables.

La Société détient aussi des intérêts dans des propriétés situées dans les régions suivantes :

-Tanzanie, Afrique de l'Est : MDN est impliquée dans différents projets totalisant 473 km² d'exploration dans la région du Lake Victoria Goldfield.

-Québec : MDN détient un intérêt de 72.5% dans Les Minéraux Crevier, un gîte de niobium et tantale localisé dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Elle détient également 100% de la propriété Samaqua, situé au sud-est du gîte Crevier.

RÉSULTATS D'EXPLORATION - TANZANIE

Au premier trimestre de 2014, MDN a terminé les travaux d'interprétation de tous les résultats obtenus en 2013 des différents levés effectués sur les propriétés Nikonga et Ikungu Est. La recherche de partenaire pour une entente sur nos projets a continué au cours de l'année.

En fonction du contexte difficile des marchés qui s'est poursuivi en 2014, les effectifs en Tanzanie ont été réduits au minimum pour assurer le maintien des propriétés.

MDN a des projets aurifères de qualité décrits sommairement ci-contre ;

- Ikungu est un des projets aurifères les plus avancés en Tanzanie et par surcroît un des rares projets à avoir un potentiel de croissance.
- Ikungu East est une ceinture volcanique d'une longueur de 15 km découverte par MDN en 2012 et qui constitue l'extension vers l'est du projet Ikungu. Les travaux de terrains de 2013 ont identifié deux secteurs avec un potentiel aurifère de qualité. Le projet Ikungu et Ikungu East ensemble permettent à MDN d'explorer une zone minéralisée au stade de forage de définition, mais également un district où d'autres zones similaires pourraient être découvertes.
- Nikonga est une découverte de MDN datant de 2012. Les travaux de 2013 indiquent que les découvertes par forage de 2012 feraient partie d'un même système aurifère de 2.0 km de diamètre. Les levés géochimiques des sols combinés aux levés du taux d'acidité des sols délimitent une zone circulaire enrichie en or-cuivre et molybdène associés à une hausse de l'acidité des sols. Cette anomalie des sols recouvre toutes les intersections aurifères obtenues dans les forages de 2012 qui varient de 1,86 g/t Au à 14,5 g/t Au et entre 1m et 10m.

NIKONGA

Les découvertes d'or sur le projet Nikonga (100% MDN) sont le résultat de deux campagnes de forage effectuées en 2012. Les intersections qui confirment la découverte sont les suivantes:

NKD-02 :	12,3 g/t Au sur 4,2 m
	10,9 g/t Au sur 4,9 m
NKD-05 :	9,9 g/t Au sur 4,2 m
NKD-04 :	17,3 g/t Au sur 1,1 m

Les travaux de géophysiques, et de cartographie démontrent la présence d'un corridor de déformation d'une largeur de plus de 1 km et qui traverse la propriété d'est en ouest sur une distance de plus de 7 km. Ce corridor marque le contact entre des roches volcaniques et des sédiments de type Timiskaming.

Le levé de l'acidité des sols (6810 sites de lectures) montre des zones avec une acidité plus élevée (bas pH) suggérant la présence de sulfures en profondeur. Une de ses régions acides

coïncide avec les indices aurifères. Cette région d'acidité élevée est associée à un enrichissement des sols en or, cuivre et molybdène. Cette anomalie géochimique circulaire Au-Cu-Mo est de 2 km de diamètre. L'anomalie d'acidité et l'anomalie or, cuivre et molybdène qui coïncident avec les résultats positifs de forage de 2012, ont révélé la présence de minéralisation en bordure de dykes felsiques porphyriques.

Les travaux de cartographie détaillée (1440 sites visités) et l'étude pétrographique confirment le contact volcanique avec des sédiments, et la présence de dykes porphyriques felsiques.

Plusieurs linéaments où les sols sont enrichis en or ont été détectés à l'intérieur de la zone plus acide et au cœur de l'anomalie Au-Cu-Mo. Ces linéaments varient de 500 mètres à plus de 1.5 km de longueur. Ils constituent des cibles de forage de qualité ou des veines aurifères de quartz-tourmaline ou bien des cisaillements avec sulfures pourraient être découverts. D'ailleurs, certains de ces linéaments coïncident avec les intersections aurifères obtenues par forage en 2012. Tous ces linéaments constituent des cibles de forages de qualité pour la découverte de zones aurifères additionnelles.

La présence des éléments suivant permet de faire un parallèle avec le camp minier de Timmins.

- 1) Présence de veine de quartz-tourmaline et de cisaillements pyriteux aurifères entre des dykes de porphyres felsiques.
- 2) Un enrichissement des sols en or-cuivre et molybdène pour former une anomalie circulaire de 2 km de diamètre.
- 3) L'augmentation de l'acidité des sols suggère une réaction chimique due à la présence de sulfure en profondeur
- 4) Un corridor de déformation marquant le contact volcanique et sédiment

Ces observations géologiques permettent de faire un parallèle avec les types de gisement aurifère de la région de Timmins au Canada, et plus particulièrement avec la mine Hollinger-McIntire, Dome et Pamour qui sont des gisements de classe mondiale associés à des dykes porphyriques et parfois à un intrusif porphyrique. Ces mines sont localisées en bordure d'une discontinuité au contact de volcanique et de sédiments.

IKUNGU EAST

En 2012, les travaux de prospection ont permis à MDN de faire la découverte d'une ceinture volcanique de 15 km non reconnue jusqu'à ce jour. Il est rare aujourd'hui et à très peu d'endroits dans le monde, qu'une compagnie peut annoncer la découverte d'une ceinture volcanique avec un potentiel aurifère sur plus de 15 km. De surcroît, il est exceptionnel de pouvoir faire l'exploration sur un territoire vierge, sur plus de 15 km, dans une région du globe qui est l'hôte de gisement aurifère de classe mondiale avec des dimensions de plus de 3 millions d'onces.

MDN a acquis des licences sur des terrains miniers localisés à l'est de sa propriété Ikungu en Tanzanie. La nouvelle propriété couvre une superficie de 133 km² et MDN en détient le contrôle à 100 %. La demande d'obtention des terrains a été accordée à MDN par le Ministère de l'Énergie et des Minéraux de la République unifiée de la Tanzanie.

Des levés magnétiques terrestres de reconnaissance avec des lignes espacées au 200 mètres ont été complétés en 2012 sur l'ensemble de la ceinture volcanique de 15 km. Par la suite un levé plus détaillé au 100 mètres a été complété. Ces deux levés totalisent 1 600 km linéaires de levé magnétiques au sol.

En 2013, certaines régions ont été détaillées par des levés de 50 mètres entre les lignes. Plus de 1992 km de lignes linéaires ont été marchées par les équipes de MDN.

Des levés géochimiques des sols de reconnaissance ont été effectués en 2012. Le levé est composé de lignes espacées au 800 mètres avec des stations au 50 m sur la ceinture volcanique et des stations au 100 m sur les contacts des granitoïdes adjacents de la ceinture. En 2013 des secteurs ont été détaillés par des lectures de l'acidité des sols. Quatre (4) zones ont été identifiées et elles sont formées d'échantillons enrichis en or et distribués sur 3 à 4 lignes consécutives. Soit, des zones qui oscillent entre 1,5 km à 3,0 km de longueur et qui ont été délimitées avec des valeurs aurifères entre 25 ppb Au et 1 500 ppb Au. Ces valeurs sont jugées comme des anomalies importantes comparativement aux résultats historiques d'échantillonnages des sols des mines maintenant en production en Tanzanie. Ces résultats sont également similaires à ceux de la zone minéralisée Ikungu, propriété adjacente de MDN.

En 2013, des lignes intermédiaires au levé de 2012 ont été échantillonnées ce qui donne en combinant les deux levés de 2012 et 2013 une couverture de la ceinture volcanique avec des lignes espacées au 400 mètres.

Les Travaux de cartographie de reconnaissances initiés en 2012 ont été continués en 2013. Un total de 1918 affleurements ont été visités par les géologues de MDN en 2013.

Les travaux d'interprétation de terrains de 2013 ont été exécutés pour la propriété Ikungu Est au premier trimestre de 2013. Les travaux de cartographie, de prospection et levé magnétique terrestre, révèlent la ceinture volcanique découverte par MDN en 2012 est bel et bien l'extension vers l'est du projet Ikungu et les levés de géochimie des sols identifient deux secteurs où les sols sont enrichis en or sur cette extension.

Les travaux de terrain de 2013 combinés à ceux de 2012 montrent une ceinture volcanique qui est coïncée entre un granitoïde potassique au nord et un granitoïde sodique au sud. Les levés de géochimie des sols identifient deux secteurs distinctifs où les sols sont enrichis en or. Les deux secteurs couvrent les roches volcaniques comme pour le cas de l'indice minéralisé d' Ikungu qui est au stade de forage de définition sur la propriété adjacente de MDN.

Un premier secteur nommé Bisumwa est situé à 17 km à l'est de l'indice aurifère Ikungu, soit à l'extrémité est de la propriété Ikungu Est. Ce secteur a une dimension de 3 km sur 2 km. Le deuxième secteur appelé Kamgaruki a une forme allongée qui couvre 4 km sur 0.5 km. Ce dernier est situé à mi-distance de l'indice minéralisé Ikungu et du secteur Bisumwa. Ces deux secteurs avec l'indice minéralisé Ikungu forment trois centres où les sols sont enrichis en or le long de la ceinture volcanique de plus de 20 km.

MDN contrôle 20 km de la ceinture volcanique le long de laquelle trois centres aurifères ont été identifiés. Due à la grande dimension des cibles d'exploration sur la propriété Ikungu East des travaux de polarisation provoquée et des forages à air comprimé inversé, communément appelé forage RAB (reverse air blast) sont recommandés comme travaux futurs afin de préciser les cibles de forage.

Cibles d'exploration:

Deux secteurs ont été identifiés par les travaux 2013 et sont les cibles d'exploration prioritaire. Les aires entre ces secteurs seront des cibles de deuxième priorité et des cibles pour plusieurs années à venir.

Secteur Bisumwa : Ce secteur de 3 km sur 2 km est situé à l'extrémité est de la propriété Ikungu East. L'anomalie couvre la ceinture volcanique en entier et chevauche les deux granitoïdes. À ce stade-ci, il n'est pas clair, s'il s'agit d'une seule anomalie couvrant tout le secteur ou de deux anomalies associées aux deux contacts nord et sud de la ceinture volcanique.

Secteur Kamgaruki : Cette anomalie couvre un secteur de 4 km sur 0.5 km qui coïncide avec la ceinture volcanique. Ce secteur est l'hôte de la valeur maximale obtenue des levés soit 1500 ppb Au.

Secteurs intermédiaires : Entre les secteurs de Bisumwa, Kamgaruki et l'indice aurifère Ikungu, des zones aurifères pourraient être présentes en profondeur et ne pas avoir de signatures géochimiques en surface. Ses secteurs intermédiaires seront des cibles d'exploration pour des années futures. Ce type de cibles en profondeurs ont fait les succès d'exploration du camp minier Laronde-Bousquet-Doyon-Muska au Canada pour plusieurs années.

IKUNGU

MDN a recommencé des discussions avec d'autres partenaires potentiels. Le projet Ikungu avec sa zone aurifère de 2km de longueur par 300 mètres de profondeur est un des projets les plus avancés en Tanzanie et de surcroît avec un potentiel de croissance sur toutes ses extensions. De plus, plusieurs des intersections aurifères ont une moyenne d'échantillonnage supérieure à 6g/t Au. Dans un marché baissier du prix de l'or, les projets à plus fortes teneurs en or seront privilégiés et prennent de l'importance.

SIMBA (ISAMBARA)

Au cours de l'exercice, la Société a décidé de dévaluer la propriété Simba (Isambara), mais de conserver les titres miniers, pour concentrer ses efforts de développement futurs sur les autres propriétés tanzaniennes.

LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET CREVIER

HISTORIQUE

MDN inc. a reçu au cours de l'exercice financier 2010 une analyse positive de l'Évaluation Économique Préliminaire du projet Crevier. Ce projet est composé d'une ressource de niobium (Nb) et de tantale (Ta) et est situé au nord de la région du Lac-Saint-Jean, au Québec. L'Étude Économique Préliminaire a été réalisée par Met-Chem Canada inc.

Suite à cette évaluation positive, MDN et Les Minéraux Crevier (MCI) une filiale détenue à 72,5% par MDN ont pris la décision d'entreprendre l'étude de faisabilité du projet avec

l'intention de commercialiser la ressource de niobium et de tantale.

L'étude de faisabilité a suivi son cours tout au long de l'année 2011 avec la préparation des études reliées à l'environnement et aux études géotechniques nécessaires à l'implantation des principales infrastructures.

Au dernier trimestre de 2011, l'extraction d'un premier échantillon en vrac a permis de débiter les travaux reliés au développement métallurgique du procédé. Un retard au niveau de la préparation et de l'exécution du test en usinage pilote et l'analyse des résultats de cette partie de l'étude ont provoqué un délai dans la préparation générale de l'étude de faisabilité.

Au cours de 2012, une grande partie des travaux reliés à l'étude de faisabilité de Crevier a été reportée, en attente des résultats des travaux consacrés à la métallurgie nécessaire au développement du procédé de traitement. Ces travaux ont été exclusivement limités à compléter les études en hydrométallurgie et à effectuer un second test d'usinage en usine pilote chez COREM pour confirmer les paramètres de la flottation du minerai. (Voir description MD&A du quatrième trimestre 2012).

En cours d'évolution de l'étude, MDN a pris la décision en 2011 d'augmenter sa participation dans le projet à un niveau de 72,5 %, Niobec une filiale d'IAMGOLD à cette période détenant toujours une participation de 27,5 %.

Évolution du projet Crevier depuis l'année 2013

Faits saillants

- Mise à jour de l'étude de faisabilité
- Recherche de partenaires et marché

Mise à jour de l'étude de faisabilité

Les résultats obtenus des deux essais pilotes de 2011 et 2012 n'ont pas permis de valider les résultats obtenus lors des essais en laboratoire, et en appliquant les résultats obtenus au modèle financier, nous en sommes venu à la conclusion que la rentabilité du projet n'était pas conforme aux attentes des investisseurs. Nous devons donc effectuer un troisième essai pilote suivant des paramètres plus strictes, et ce pour valider les essais en laboratoire et augmenter la robustesse du projet. Les coûts associés à cet essai pilote se chiffrent à 1.5M\$, une somme que la société ne peut financer dans les conditions de marché actuelles. En attente de l'obtention du financement requis, l'étude de faisabilité a été temporairement suspendue.

Nous demeurons convaincus que le projet Crevier est l'un des projets de Niobium et de Tantale ayant le plus de chance d'être mis en production au cours des prochaines années.

Recherche de partenaires et marché

Malgré l'effondrement du marché des capitaux soutenant normalement le développement de l'industrie minière, nous avons continué au cours de l'année de promouvoir le projet, avec comme objectif de trouver un partenaire et/ou du financement pour nous permettre de compléter l'étude de faisabilité.

De plus, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs clients potentiels et tous voient de la valeur à la venue de Crevier sur le marché du niobium et du tantale. Certains ont démontré de l'intérêt à la signature d'entente ferme d'approvisionnement. Nous avons de nouveau constaté le support des futurs clients pour le projet Crevier.

Avec l'évolution des marchés, le projet Crevier devient une des rares sources de tantale localisée dans une région stable et sans conflit. Il s'agit d'un aspect très important car suite à la réforme du Dodd Frank Act 1502, les compagnies américaines doivent être en mesure de prouver que leurs produits ne contiennent pas de tantale de pays source de conflit, tel le Congo. De plus, le tantale et le niobium sont tous deux classifiés comme étant des métaux stratégiques et critiques pour les États-Unis et l'Europe entre autres, en raison notamment de leurs applications militaires et du nombre limité de producteur. Enfin, contrairement à plusieurs métaux, le niobium et le tantale n'ont pas connues de baisse de prix drastique au courant des dernières années. Leurs utilisations dans les hautes sphères technologiques leur réservent également un avenir de croissance très prometteur au niveau de leurs demandes respectives.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2014	2013
<i>(En milliers de dollars, sauf pour les montants par action)</i>		
Frais d'administration	1 038 \$	1 350 \$
Dévaluation et radiation de propriétés minières et d'actifs de prospection et d'évaluation	5 689	4 839
Frais de gestion liés à l'exploitation de la mine Tulawaka	-	222
Produit financier	(79)	(20)
Charge financière	143	107
Perte nette attribuable aux actionnaires de la Société	(6 733)	(5 792)
Perte nette attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle	(57)	(73)
Perte nette par action de base et dilué	(0,063)	(0,057) \$
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	113 958 \$	101 527 \$

Frais d'administration

	2014	2013
Honoraires	410 038 \$	450 808 \$
Salaires et autres avantages à court terme	258 722	564 959
Paielements fondés sur des actions	52 315	7 906
Service d'agent de transfert	26 502	25 935
Frais de voyage	52 389	60 845
Loyer	118 421	112 867
Frais de bureau	18 042	39 080
Frais de promotion	15 007	8 010
Rapports aux actionnaires	28 983	17 210
Assurances, taxes et permis	17 626	25 832

Cotisations et formations	3 909	5 133
Télécommunications	12 846	12 569
Taxes et droits d'enregistrement	-	80
Gestion des titres miniers	10 350	3 662
Amortissement des immobilisations corporelles	12 637	15 555
	1 037 787	1 350 451
	\$	\$

Les frais d'administration se sont établis à 1 037 787 \$ pour l'exercice de 2014 comparativement à 1 350 451 \$ en 2013. Les frais d'administration comprennent notamment des honoraires professionnels de 410 038 \$ (comparativement à 450 808 \$ en 2013), diminution principalement attribuable au remboursement des frais légaux occasionnés par la résiliation de l'accord avec Tanzanian Minerals sur le projet Ikungu (25 000\$), par une diminution des autres frais légaux en partie réduite par une nouvelle réorganisation de l'entreprise transformant certains postes permanents en postes contractuels. Les charges salariales s'élevaient à 258 722\$ (comparativement à 564 959\$ en 2013), variation principalement attribuable à la décision du conseil d'administration de ne plus recevoir d'honoraires à compter du 30/09/2013, à la réorganisation décrite au niveau des honoraires professionnels, au non remplacement de postes permanents ainsi qu'une réduction volontaire et temporaire des membres de la direction, en partie réduite par le paiement d'une prime de départ (38 812\$). Les paiements fondés sur des actions représentent 52 315 \$ en 2014 comparativement à 7 906 \$ en 2013, variation attribuable à l'émission d'options suite à la nouvelle réorganisation, l'embauche d'un nouveau président et la transformation de postes permanents en postes contractuels. Dû à la situation économique actuelle, MDN a procédé également à une révision de ses dépenses d'opération, réduisant ainsi plusieurs coûts notamment, les frais de voyage 52 389\$ (comparativement à 60 845\$ en 2013), les frais de bureau 18 042\$ (comparativement à 39 080\$ en 2013) ainsi que les frais d'assurances, taxes et permis 17 626\$ (comparativement à 25 832\$ en 2013). Ces économies ont été partiellement réduites par les frais de rapports aux actionnaires (28 983\$ comparativement à 17 210\$ en 2013) augmentation dû au frais de la bourse en relation avec le placement privé accréditif, les frais de promotion 15 007\$ (comparativement à 8 010\$ en 2013) ainsi que les frais de gestion des titres miniers 10 350\$ comparativement à 3 662 en 2013), ces deux dernières dépenses étant attribuables au projet Crevier.

Frais de gestion liés à l'exploitation de la mine Tulawaka

Les actifs de la mine Tulawaka ayant été cédés par ABG à Stamico en février 2014, il n'y a donc plus de frais de gestion de 3% qui s'appliquait sur notre participation de 30%. Pour l'exercice de 2013, ces frais représentaient 222 010\$.

Dévaluation et radiation d'actifs de prospection et d'évaluation et de propriétés minières

Régulièrement, un comité effectue une révision complète des propriétés minières de la Société pour s'assurer que celles-ci soient toujours alignées avec les objectifs de planification stratégique.

Au cours de l'exercice précédent, suite à la révision du comité, la Société a procédé aux radiations suivantes :

Le 15 novembre 2013, African Barrick Gold plc (ABG), opérateur de la mine Tulawaka en

Tanzanie annonçait la vente de la mine Tulawaka. Suite à cette annonce, la Société a décidé de cesser ses activités d'exploration autour de la mine Tulawaka et a procédé à la radiation des actifs de prospection et d'évaluation de la propriété Tulawaka.

Également en 2013, suivant l'analyse des conditions de marché et du prix des métaux, la Société avait décidé de se concentrer sur les projets les plus prometteurs et les plus avancés soit les projets Ikungu, Ikungu Est, Nikonga et Simba (Isambara) et Crevier. Suite à cette décision, la Société a procédé à la radiation des autres projets aurifères au Québec soit, Des Méloïses, Isle Dieu, Lac Short, Lespérance, Le Tac et Samaqua pour un montant de 4 838 864\$.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a procédé à une dépréciation des actifs de propriétés minières et de prospection et d'évaluation de la propriété Simba (Isambara) au montant de 5 689 022\$ suite à la décision de concentrer ses efforts de développement futurs sur les autres propriétés tanzaniennes.

Charges financières nettes

Les produits financiers (79 105 \$ en 2014 et 19 514\$ en 2013), représentent principalement des autres produits liés aux actions accréditives en 2014 (68 222\$ en 2014) ainsi que des revenus d'intérêts sur la trésorerie et les placements de 10 883 \$ (19 255 \$ en 2013)

La charge financière s'est établie à 143 010 \$ comparativement à 107 014 \$ pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 respectivement. La charge financière comprend la charge de désactualisation de l'autre passif à long terme de 5 951 \$ (14 796 \$ en 2013), de la perte de change nette sur les éléments monétaires 132 986 \$ (32 744\$ en 2013) ainsi que des frais bancaires et autres de 4 073 \$ (59 474 \$ en 2013).

Impôts recouvrés sur les résultats

En 2013, le recouvrement d'impôt sur les résultats a été de 633 857\$. Le recouvrement d'impôt de 2013 était essentiellement dû au recouvrement des écarts temporaires imposables liés aux propriétés minières et aux actifs de prospection et d'évaluation, radiées au cours de l'exercice 2013. Il n'y a pas eu de recouvrement d'impôt en 2014.

Perte nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a dégagé une perte nette attribuable aux actionnaires de la Société de 6 733 833 \$ ou 0,063 \$ par action de base et diluée, comparativement à perte nette de 5 791 668 \$ ou 0,057 \$ par action pour la même période en 2013. La variation est attribuable à l'enregistrement des impôts recouvrés en 2013, en partie réduite par une diminution des dépenses d'administration, ainsi que de l'élimination des frais de gestion liées à l'exploitation de la mine Tulawaka.

La perte nette par action a été calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions de 107 316 684 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comparativement à 101 527 220 pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Informations financières sélectionnés dans l'état de la situation financière	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<i>(En milliers de dollars)</i>		
Trésorerie	265 \$	275 \$
Placements temporaires	700 \$	1 700 \$
Impôts miniers à recevoir	140 \$	140 \$
Créances	692 \$	728 \$
Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	23 723 \$	27 409 \$
Total des actifs	25 600 \$	30 346 \$
Total des passifs	1 327 \$	1 215 \$
Capital social et bons de souscription	64 482 \$	63 813 \$
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	22 475 \$	27 275 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	1 798 \$	1855 \$

LIQUIDITÉS ET SITUATION FINANCIÈRE

Trésorerie et placements temporaires

Au 31 décembre 2014, les liquidités de la Société, constituées de l'encaisse, des placements et des dépôts à terme, s'élèvent à 964 796 \$ comparativement à 1 974 943 \$ au 31 décembre 2013. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des investissements sur les propriétés minières et les actifs de prospection et d'évaluation ainsi que des frais d'administration de continuité des opérations de l'exercice.

Impôts miniers à recevoir

Au 31 décembre 2014, les crédits d'impôts miniers à recevoir représentaient 139 607 \$, soit le même solde qu'au 31 décembre 2013. Ces crédits à recevoir sont principalement attribuables au projet Crevier.

Créances

Au 31 décembre 2014, les créances représentaient 691 778 \$ principalement attribuables à un montant de 537 277 \$ US de remboursement de taxes de vente tanzanienne, ainsi qu'aux remboursements de TPS et TVQ (33 109 \$).

Propriétés minières

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a, en conformité avec ses ententes contractuelles, déboursé 35 078 \$ pour le paiement des frais annuels sur le terrain Nikonga en Tanzanie. De plus, la Société a acquise des claims miniers sur le projet Samaqua pour une valeur de 6 336\$. La Société a cependant procédé à la dévaluation de la propriété minière Simba (Isambara) pour une valeur de 645 251\$.

Actifs de prospection et d'évaluation

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a engagé des frais de prospection et d'évaluation pour une valeur de 664 309 \$. De ce montant, 438 644 \$ ont été investis sur les propriétés en Tanzanie, principalement sur la propriété Nikonga (35 976 \$), Ikungu (256 641\$), Ikungu Est (108 785 \$) et Simba (37 242 \$). La Société a également effectué des travaux au Québec pour une valeur de 225 665 \$, principalement sur la propriété Samaqua. L'impact de la dévaluation des actifs de prospection et d'évaluation Simba (Isambara) a été de 5 043 771\$.

Total des actifs, total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société et liquidités

Le total de l'actif était de 25 599 783 \$ au 31 décembre 2014, par rapport à 30 345 795 \$ au 31 décembre 2013. La variation s'explique principalement par la dévaluation de la propriété minière et des actifs de prospection et d'évaluation de la propriété Simba (Isambara), en partie réduite par l'effet de change favorable sur les actifs de prospection et d'évaluation.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société était de 22 475 011 \$ au 31 décembre 2014 en comparaison avec 27 275 448 \$ au 31 décembre 2013, la variation étant principalement attribuable à la dévaluation de la propriété Simba (Isambara), aux frais d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, en partie réduite par l'émission d'action suite à un placement privé et à l'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global principalement attribuable aux variations de change.

Total des passifs

Le total des passifs de la Société était de 1 327 057\$ au 31 décembre 2014, par rapport à 1 215 751\$ au 31 décembre 2013, variation principalement attribuable à la fluctuation des comptes fournisseurs.

Capital social et bons de souscription

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, la Société a émis 12 430 319 actions et 3 681 747 bons de souscription en vertu d'un placement privé pour 785 000\$, dont un montant de 668 720\$ a été crédité au capital social. Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions en circulation était donc de 113 957 539, comparativement à 101 527 220 au 31 décembre 2013.

Participation ne donnant pas le contrôle

La participation ne donnant pas le contrôle est liée à la participation de 27, 5% de Niobec inc. dans la filiale Les Minéraux Crevier inc. La variation de l'exercice se rapporte essentiellement à la perte nette de l'exercice 2014 qui leur est attribuable.

<u>Besoins de liquidités pour l'exercice financier en cours</u>	2014	2013
Liquidités utilisées par l'exploitation	(1 104 996) \$	(897 788) \$
Liquidités générées par les activités de financement	785 000	0

Liquidités générées (utilisées) par les activités d'investissement	308 337	(226 087)
Incidence des écarts de taux de change sur la trésorerie libellée en monnaie étrangère	1 512	24 273
Variation nette de la trésorerie	<u>(10 147)</u> \$	<u>(1 099 602)</u> \$

Pour l'exercice financier en cours, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, les déboursés de la Société sont évalués à 925 000 \$. La direction considère que la Société possède les liquidités requises pour s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités pour l'exercice 2015.

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation. L'application de l'hypothèse de la continuité d'exploitation peut être inappropriée parce que les conditions ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Les états financiers ne comprennent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et passifs, si l'hypothèse de la continuité d'exploitation s'avère non fondée.

FACTEURS DE RISQUE

Le principal revenu de la Société provenait de redevances générées par l'exploitation de la mine Tulawaka en Tanzanie. African Barrick Gold (ABG) a pris la décision de ne pas prolonger la vie de la mine au-delà du milieu de l'année 2013 et ABG a finalisé la vente en février 2014.

À l'exception de son investissement dans MCI, qui est au stade de l'évaluation, les autres propriétés minières détenues par la Société n'en sont qu'au stade de l'exploration. La rentabilité à long terme de la Société sera liée en partie aux coûts et au succès des programmes de prospection, d'évaluation et de mises en valeur subséquentes, lesquels pourront également être influencés et affectés par différents facteurs. Ces facteurs incluent les attributs des gisements miniers éventuels, soit la qualité et la quantité des ressources, ainsi que les coûts de développement d'une infrastructure de production, les coûts de financement, la valeur marchande de l'or et la nature compétitive de l'industrie.

Risques de financement

Les projets miniers de par leur nature nécessitent beaucoup d'investissement en capital. La Société possède des ressources financières limitées et n'a aucune garantie que des fonds supplémentaires seront disponibles pour la poursuite de ses projets d'exploration et de développement. Il ne peut y avoir aucune garantie qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat dans le futur ou que les conditions d'un tel financement soient favorables. L'impossibilité d'obtenir un financement supplémentaire pourrait affecter les opérations de la Société et entraîner le retard ou le report dans le développement de ses propriétés.

Gestion des titres miniers

L'acquisition et la gestion des titres miniers est un processus fastidieux et très détaillé. Toute

dérogation de se conformer aux exigences légales en ce qui concerne les différents titres miniers peuvent résulter par la perte du titre. La propriété et/ou la superficie des concessions minières pourraient être alors être contestés. La Société agit avec diligence dans la gestion des titres miniers se rapportant à ses propriétés et continuera de le faire, cela ne devrait pas être interprété comme une garantie de propriété du titre. Les titres pourraient être affectés par des erreurs ou omissions non détectés.

Cours des métaux et des minéraux

Des facteurs indépendants de la volonté des dirigeants de la Société peuvent influencer sur la valeur marchande de l'or, des métaux de base ou de tout autre minéral découvert. Les cours des métaux ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

Pays étrangers et exigences réglementaires

La société possède diverses propriétés situées en Tanzanie, propriétés qui peuvent être affectées à différents degrés par l'instabilité politique et financière, par l'inflation ainsi que par des changements aléatoires dans les réglementations gouvernementales relatives à l'industrie minière.

Lois et exigences réglementaires

Les opérations de la Société peuvent être également affectées à différents degrés par les lois et règlements notamment sur les restrictions de production, le contrôle des prix, les restrictions d'exportation, les contrôles des changes, les impôts sur le revenu, l'expropriation de biens, les questions sociales et environnementales et au niveau de la sécurité dans les mines.

Risques de change

La compagnie opère en Tanzanie et est soumise aux fluctuations des devises étrangères, et de telles fluctuations peuvent affecter matériellement sa situation financière et ses résultats.

Volatilité du cours des actions

Le cours des actions fluctue en fonction de nombreux facteurs différents liés au degré d'activité de la Société, par exemple la publication de nouveaux renseignements, des changements dans la situation financière de la Société, la vente d'actions sur le marché, et est aussi assujéti à des fluctuations dû à l'environnement boursier dans l'industrie et général. Il n'est pas certain que le cours des actions de la Société sera à l'abri de fluctuations importantes à l'avenir.

Risques non assurés

La Société peut devenir assujéti à la responsabilité découlant des phénomènes naturels, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement d'indemnités découlant de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction. De plus, comme la Société fait affaire avec des pays étrangers, elle doit se soumettre aux autorités et politiques gouvernementales de ceux-ci.

PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants, y compris les membres de l'équipe de la haute direction et du conseil d'administration, sont des personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Salaires et autres avantages à court terme	361 786 \$	486 328 \$
Paielements fondés sur des actions	49 128	4 630
Total	<u>410 914 \$</u>	<u>490 958 \$</u>

Prêts consentis aux principaux dirigeants

En 2010, suite à l'émission d'actions du régime d'intéressement à long terme, la Société a consenti un prêt à deux de ses principaux dirigeants d'une valeur de 62 400 \$ qui est inclus dans les créances au 31 décembre 2013. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, un montant de 37 440 \$ a été remboursé. Ces prêts, portant intérêt au taux de 1 % l'an, sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, et leurs remboursements intégraux seront exigibles le 31 décembre 2015. Si l'emprunteur cesse d'être un employé de la Société, le prêt deviendra exigible immédiatement.

Engagements et ententes contractuelles

a) Propriétés minières

Nikonga (Tanzanie)

Le 30 septembre 2010, la Société a fait l'acquisition de la propriété Nikonga située à 40 km au sud-est de la mine Tulawaka, en échange d'une série de paiements annuels :

- 10 000 dollars américains à la signature du contrat;
- 15 000 dollars américains au premier anniversaire;
- 20 000 dollars américains au second anniversaire;
- 30 000 dollars américains au troisième anniversaire.

Les paiements annuels subséquents seront augmentés de 2 000 dollars américains par année jusqu'au début de l'étude de faisabilité ou de l'abandon des travaux.

Un montant additionnel de 100 000 dollars américains sera payable suite à l'achèvement de l'étude de faisabilité.

Un montant additionnel de 200 000 dollars américains sera payable lors de la décision d'une mise en production.

Enfin, suite à la mise en production, une redevance de 1 % du revenu net de la fonderie est payable. Cette redevance est cependant rachetable pour un montant de 1 000 000 de dollars américains.

Crevier (Québec)

Ayant exécuté les investissements en travaux d'exploration requis au cours de l'exercice 2012, la Société détient une option, sans date d'échéance, d'acquérir une participation supplémentaire de 15 % dans MCI en payant, en espèces ou en actions au gré de la Société, 750 000 \$ à l'actionnaire sans contrôle.

b) Actions accréditatives

La Société s'est engagée à consacrer, avant le 31 décembre 2015, une somme de 380 011 \$ en frais de prospection et d'évaluation éligibles conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, et à transférer ces déductions fiscales aux souscripteurs du placement en actions accréditatives. En relation avec cet engagement, la Société a effectué des dépenses éligibles cumulées de 222 947 \$ au 31 décembre 2014 et a donc des fonds réservés à la prospection et à l'évaluation de 157 064 \$.

ÉVENTUALITÉS

a) Communication avec l'administration fiscale de la Tanzanie

Au cours du second trimestre de 2013, la Société a reçu une communication écrite du bureau régional du TRA de Mwanza relativement à des retenues à la source reliées à des paiements d'intérêts présumés entre MDN Tanzania Ltd. et MDN Inc. sur les avances faites par la société mère à sa filiale tanzanienne durant les exercices 2004 à 2011. Le TRA s'était alors approprié un montant approximatif de 784 893 170 shillings tanzaniens (soit approximativement 511 000 \$ au 31 décembre 2014) en taxes de vente à recevoir incluses dans les créances dans les états consolidés de la situation financière en compensation des montants réclamés dans cet avis de cotisation.

La Société a toujours déclaré dans les différents documents, incluant un contrat entre les deux parties, que la société mère faisait des avances à sa filiale tanzanienne sans intérêts, ce qui est une pratique courante dans le domaine de l'exploration minière. Le TRA prétend qu'il n'est pas possible d'avoir un prêt sans intérêts et que la filiale aurait dû prélever 10 % du montant d'intérêt payé comme retenue à la source.

La direction, après discussion avec ses conseillers légaux, a immédiatement demandé d'aviser le commissaire national du TRA de son opposition à ce sujet. La direction est d'avis que le bureau régional du TRA situé à Mwanza ne comprend pas les spécificités des sociétés d'exploration minière, compte tenu des normes de marchés, le style d'entreprises ainsi que des difficultés pour les entreprises d'exploration d'obtenir des prêts bancaires. Dans cette opposition, la direction a toujours été convaincue des chances de succès en égard au litige.

Au cours du troisième trimestre de 2013, la décision du TRA de s'approprier des taxes de vente à

recevoir pour compenser l'avis de cotisation a été renversé en cour, mais la TRA a alors fait appel à la plus haute instance d'appel, la Cour d'appel. Le 19 décembre 2013, la Cour d'appel donnait entièrement raison à la Société dans cette cause.

Suite à cette décision, le 26 février 2015, la TRA a remboursé intégralement à MDN Tanzania Ltd. les montants qui lui étaient dus, soit approximativement 511 000 \$.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2014 puisque la direction est d'avis que les éléments non réglés ci-dessus sont non fondés et que la Société ne doit aucun impôt au TRA.

- b) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives, cependant il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploitation canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs ou la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Instruments financiers

- a) Juste valeur

Plusieurs des méthodes comptables et informations de la Société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et/ou des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

En déterminant la juste valeur, la Société utilise des données observables basées sur les différents niveaux qui sont définis comme suit :

Niveau 1 : Ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 2 : Ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, ou alors qui le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements temporaires est obtenue en actualisant des flux de trésorerie futurs, en utilisant des taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers (Niveau 2).

La juste valeur de l'autre passif est déterminée en actualisant des flux de trésorerie futurs, en utilisant des taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires sur les marchés financiers (Niveau 3).

La différence entre les justes valeurs des placements temporaires et de l'autre passif et leurs valeurs comptables n'est pas significative.

Gestion des risques financiers

a) Risque de change

Les soldes des actifs et passifs financiers libellés en dollars américains se présentent comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	\$ US	\$ US
Trésorie	11 434	56 300
Créances	606 788	582 100
Comptes fournisseurs et charges à payer	(556 054)	(555 776)
Total	(62 168)	82 624

Toutes choses étant égales par ailleurs, une appréciation hypothétique de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu l'effet suivant sur le bénéfice net (perte nette) et les autres éléments du résultat global :

	2014	2013
Perte nette	(25 434)\$	(25 363)\$
Autres éléments du résultat global	25 187 \$	29 494\$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse des pertes découlant du défaut de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties; il découle principalement de la trésorerie, des placements et des créances. La valeur comptable de ses actifs financiers représente l'exposition maximale du risque de crédit.

La Société investit sa trésorerie et ses placements dans des titres de haute qualité émis par des institutions financières canadiennes. Également, la Société en investit une partie dans des certificats de placement garanti et dans des obligations de sociétés cotées afin de réduire son exposition au risque de crédit.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

La Société gère son risque de liquidité par l'utilisation de budgets permettant de déterminer les fonds nécessaires pour faire face à ses plans d'exploration. La Société s'assure aussi que le fonds de roulement disponible est suffisant pour faire face à ses obligations courantes.

La Société gère ce risque par la gestion de sa structure du capital. En outre, elle gère le risque de

liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Tous les crédateurs et charges à payer sont payables d'ici le prochain exercice financier. En date du 31 décembre 2014, la Société a assez de fonds disponibles afin d'honorer ses passifs financiers courants.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux monétaires futurs liés à un instrument financier fluctuent en fonction des changements des taux d'intérêt du marché.

La Société détient la majeure partie de sa trésorerie dans des comptes qui portent intérêt et sont exposés à des variations de flux monétaires futurs qui proviendraient de changements des taux d'intérêt du marché. Les placements temporaires sont principalement constitués d'obligations et de certificats de placement garanti échéant dans moins de douze mois et sont exposés au risque de taux d'intérêt sur leur juste valeur. Une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 100 points de base n'aurait pas d'impact important sur les résultats financiers de la Société au 31 décembre 2014 et 2013.

Information concernant le capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont d'assurer la continuité d'exploitation tout en maintenant les programmes d'exploration en cours ainsi que le développement des actifs miniers, de fournir un fonds de roulement suffisant afin de respecter ses engagements en cours et de poursuivre d'éventuels investissements.

La Société gère la structure de son capital et y fait des ajustements en conformité avec les objectifs susmentionnés ainsi qu'à la lumière des changements de conditions économiques et des risques caractéristiques des actifs sous-jacents.

La Société est soumise à des exigences réglementaires liées à l'utilisation de fonds levés par financement accreditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais d'exploration admissible en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et la Loi sur les impôts du Québec. Au cours de l'exercice, la Société a respecté toutes ses obligations réglementaires.

Base d'établissement

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Une de ces hypothèses est celle selon laquelle la société sera en mesure de continuer son exploitation. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les

estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies dans la note 3 d) concernant la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation ainsi que dans la note 3 m) en rapport avec la capitalisation des crédits de droits miniers remboursables où la société a jugé qu'elle irait en production dans le futur pour sa propriété Crevier.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante sont fournies dans les notes ci-après :

Notes 3 d), 6, 7 et 8 - recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation.

Note 3 m) - évaluation des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources et crédits de droits miniers.

Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a) Méthode de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales, MDN Tanzania Ltd. (détenue à 100 %) et Minéraux Crevier inc. (« MCI ») (détenue à 72,5 %).

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société.

Une filiale consolidée intégralement mais qui n'est pas détenue en totalité par la Société donne lieu à une participation ne donnant pas le contrôle, qui est présentée distinctement à l'état consolidé du résultat global et à l'état consolidé de la situation financière.

Partenariats

La Société détient des participations dans des propriétés minières grâce à des partenariats. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les intérêts que la Société détient dans des partenariats ont été classés en tant qu'entreprises communes, car les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Ces parties sont appelées « coparticipants ». Pour évaluer ses droits et obligations, l'entité tient compte de la structure et de la forme juridique de l'entreprise, des stipulations convenues entre les parties dans l'accord contractuel et, le cas échéant, des autres faits et circonstances. La participation du Groupe dans les entreprises communes est comptabilisée en

tenant compte de la quote-part du Groupe dans tout actif, passif, revenu et dépense engagés conjointement avec les autres coparticipants dans ses états financiers consolidés.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités du Groupe, au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte). Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Établissement à l'étranger

Les actifs et les passifs de la filiale étrangère, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans le compte des écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, le montant cumulé connexe des écarts de conversion est transféré dans le bénéfice (la perte) en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part connexe est reclassée dans le bénéfice (la perte).

Les profits ou pertes de change découlant d'un élément monétaire qui est une créance sur un établissement à l'étranger ou une dette envers celui-ci, dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible et qui constitue en substance une part de l'investissement net dans cet établissement à l'étranger, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans le compte des écarts de conversion cumulés.

c) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et leur évaluation subséquente dépend de leur classement.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La Société a classé la trésorerie et les placements temporaires comme des prêts et créances.

Passifs financiers

La Société a classé les comptes fournisseurs et charges à payer ainsi que l'autre passif en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des claims de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces claims.

Tous les coûts préalables à la prospection, c.-à-d. les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation dans une zone d'intérêt sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les dépenses de prospection et d'évaluation sont inscrites à l'actif pour chaque zone d'intérêt identifiable jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées.

Les coûts engagés comprennent les frais généraux administratifs et techniques appropriés.

Les actifs de prospection et d'évaluation et les propriétés minières sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, le Groupe cesse d'inscrire à l'actif les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts d'entretien courants des immobilisations corporelles sont reconnus dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont encourus.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants, dans la mesure où cela reflète le mieux le rythme attendu de réalisation des avantages économiques futurs inhérents à l'actif :

Équipement d'exploration	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque date de clôture et sont ajustés prospectivement au besoin.

f) Dépréciation

Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits d'exploration ont expiré, ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense d'exploration future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités d'exploration et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation via leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Les propriétés minières et les actifs d'exploration et d'évaluation font aussi l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'ils sont transférés en actifs de développement, même si aucun fait ni aucune circonstance n'existe indiquant que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par le Groupe pour effectuer un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation et des propriétés minières correspond à chaque propriété minière.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'unité au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

h) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses d'exploration peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes d'exploration via l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif relié aux actions accréditatives. La Société estime la juste valeur de l'obligation selon la méthode résiduelle, c'est-à-dire en comparant le prix de l'action accréditative au prix de marché d'une action ordinaire à la date d'annonce du financement.

Une société peut renoncer aux déductions fiscales selon ce qui est appelé la « méthode générale » ou la « méthode rétrospective ».

Si les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode générale, que la Société prévoit effectuer la renonciation et qu'elle capitalise les dépenses dans l'année courante, alors la Société comptabilise un passif d'impôt différé avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé. L'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Si les déductions fiscales sont renoncées selon la méthode rétrospective, la Société comptabilise un passif d'impôt différé, avec pour contrepartie une dépense d'impôt différé lorsque les dépenses sont effectuées et capitalisées. À ce moment, l'obligation est réduite à zéro, avec pour contrepartie un produit enregistré.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont imputés au déficit au cours de l'exercice dans lequel ils sont engagés.

i) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel et à des administrateurs est comptabilisée comme charge avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel et les administrateurs acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

j) Contrats de location

Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple et, de ce fait, les actifs en location ne sont pas reconnus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société.

Les paiements effectués dans le cadre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

k) Produits financiers et charges financières

Les produits d'intérêt sont constatés dans les résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et les intérêts payés sont classés dans les activités opérationnelles dans l'état des flux de trésorerie.

l) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple, un changement des taux d'impôt ou un changement dans le montant d'actifs d'impôts différés reconnus) qui devrait être reconnu en capitaux propres.

Dans ce cadre, la politique comptable de la Société est d'allouer les changements au niveau de la reconnaissance des actifs d'impôts différés en fonction de leur date de maturité.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

m) Crédit de droits miniers remboursable et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources

La Société a droit à un crédit de droits miniers remboursable en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines du Québec. Ce crédit de droits miniers est remboursable, au taux de 8 % sur les frais reliés aux activités minières engagés au Québec. Le traitement comptable des crédits de droits miniers remboursables dépend de l'intention de la direction d'aller en production dans le futur ou plutôt de vendre ses propriétés minières à un autre producteur minier une fois que la faisabilité technique et la viabilité économique des propriétés sont démontrées. Cette évaluation est effectuée pour chaque propriété. Dans le premier cas, le crédit de droits miniers est comptabilisé à titre de recouvrement d'impôts selon IAS 12, Impôts sur le résultat, ce qui génère en même temps un passif d'impôt différé et une charge d'impôt différé dans la mesure où les actifs de prospection et d'évaluation n'ont plus de base fiscale suite au choix de la société de réclamer le crédit remboursable. Dans le deuxième cas, il est prévu qu'aucun droit minier ne sera payé dans le futur, par conséquent, le crédit de droits miniers est comptabilisé en tant que subvention gouvernementale selon IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, en diminution des actifs de prospection et évaluation.

La Société a jugé qu'elle avait l'intention d'aller en production dans le futur pour sa propriété Crevier. Par conséquent, elle traite le crédit d'impôts miniers relatif à cette propriété en vertu de IAS 12, Impôts sur le résultat. Pour les autres propriétés, les crédits d'impôts miniers sont comptabilisés en vertu de IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises du secteur minier à l'égard des frais admissibles engagés. Le crédit d'impôt relatif aux ressources pouvait atteindre jusqu'à 38,75 % du montant des frais admissibles engagés. Depuis le 4 juin 2014, ce montant a été réduit à 31% du montant des frais admissibles engagés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais de prospection reportés.

Les crédits relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers enregistrés à l'encontre des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que le Groupe se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Ils seront systématiquement comptabilisés dans le bénéfice ou la perte sur la durée d'utilité des actifs reliés.

n) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions attribuées aux membres du personnel et aux administrateurs.

o) Information sectorielle

La Société a déterminé qu'elle n'a qu'un seul secteur opérationnel, soit l'exploration minière.

p) Changement de méthode comptable

Les nouvelles normes, modifications de normes et interprétations suivantes sont en vigueur pour la première fois pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2014 et ont été appliquées au moment de la préparation de ces états financiers consolidés:

i) IFRIC 21, Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, Droits ou taxes. L'IFRIC 21 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 et doit être appliquée de façon rétrospective. L'IFRIC 21 fournit des directives sur le traitement des droits ou des taxes conformément aux exigences de l'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. La Société a appliqué cette norme de manière rétrospective au premier trimestre de 2014. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) Modifications de l'IAS 32, Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié un document intitulé « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers ». Les modifications de l'IAS 32 s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective. Les modifications de l'IAS 32 précisent à quel moment l'entité a actuellement un droit juridiquement compensatoire d'opérer compensation et précisent également quand un mécanisme de règlement mène à un règlement net ou à un règlement brut équivalant à un règlement net. La Société a appliqué cette norme de manière rétrospective au premier trimestre de 2014. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

q) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

i) Améliorations annuelles des IFRS - Cycles 2010-2012 et 2011-2013

Le 12 décembre 2013, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à un total de neuf normes dont IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, IAS 24, Information relative aux parties liées, IAS 16, Immobilisations corporelles, IAS 38, Immobilisations incorporelles, IFRS 3, Regroupements d'entreprises, IFRS 8, Secteurs opérationnels, IAS 40, Immeubles de placement et IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière.

L'IASB utilise le processus d'améliorations annuelles en vue d'apporter des modifications non urgentes, mais nécessaires, aux IFRS.

La plupart des modifications s'appliqueront de façon prospective aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2014.

La société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers de la période annuelle ouverte le 1er janvier 2015. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

ii) IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués au

coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle des « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers de la période annuelle ouverte le 1er janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

iii) Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2012-2014

Le 25 septembre 2014, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à un total de quatre normes.

Des modifications ont été apportées afin de clarifier les éléments suivants dans leurs normes respectives :

- modification des modalités de cession en vertu de l'IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées;
- « liens conservés » pour les mandats de gestion et informations à fournir sur la compensation dans les états financiers intermédiaires résumés en vertu de l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir;
- taux d'actualisation dans un marché régional ayant la même monnaie en vertu de l'IAS 19, Avantages du personnel;
- informations fournies « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » en vertu de l'IAS 34, Information financière intermédiaire.

La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er janvier 2016. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

iv) Initiative concernant les informations à fournir : modifications de l'IAS 1

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, Présentation des états financiers, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Les modifications s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016. L'adoption anticipée est permise. Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers. La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er janvier 2016. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

POLITIQUE DE DIVIDENDE

Depuis la date de sa constitution, la Société n'a déclaré ni versé aucun dividende sur ses actions ordinaires. Toute décision de verser des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société sera prise par le conseil d'administration selon son évaluation de la situation financière de la Société, tout en tenant compte des besoins de financement pour assurer sa croissance future et d'autres facteurs que le conseil d'administration pourrait juger pertinents dans les circonstances.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôle et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information, tel que défini par le Règlement 52-109 de Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Une évaluation a été réalisée pour mesurer l'efficacité des contrôles et procédures liés à la préparation des documents d'information. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces et bien conçus à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et, plus particulièrement, que la conception de ces contrôles et procédures fournit une assurance raisonnable que les informations importantes relatives à la Société, leur sont communiquées pendant la période de préparation de ces documents d'information.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Pour ce faire, elle s'est inspirée des critères définis dans le cadre intégré de contrôle interne du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (<<COSO>>) (cadre de 1992 du COSO). La direction ainsi que le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu, au 31 décembre 2014 que les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces en ce qu'elle fournissait une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers de la Société à des fins de publication conformément aux IFRS.

Changements aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement de contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui aurait eu une incidence importante ou dont on aurait pu raisonnablement croire qui aurait eu une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

a) Le 13 février 2015, la Société a signée deux conventions d'option, pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans deux propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay, à 45 kilomètre au nord-ouest de Marathon, Ontario et connues sous les noms de la Propriété Prairie Lake et la Propriété Prairie Lake Sud. L'échantillonnage a confirmé la présence de roches alcalines qui contiennent des hautes teneurs en Niobium.

Deux conventions ont été signées :

i) La Compagnie a l'option d'acquérir un intérêt de 100 % de la Propriété Prairie Lake en payant un montant total de 190 000 \$ et en émettant un total de 2 850 000 actions ordinaires sur une période de quatre ans. La Compagnie doit également encourir un minimum de 305 000 \$ en frais d'exploration sur cette même période. La Propriété Prairie Lake est constituée de 210 titres miniers compris en 16 blocs de titres et couvrant 3 360 hectares dans le canton de Killala Lake.

ii) La Compagnie a l'option d'acquérir un intérêt de 100 % de la Propriété Prairie Lake Sud en payant un montant total de 93 000 \$ et en émettant un total de 1 300 000 actions ordinaires sur une période de quatre ans. La Compagnie doit également encourir un minimum de 115 000 \$ en frais d'exploration sur cette même période. La Propriété Prairie Lake est constituée de 37 titres miniers compris en 4 blocs de titres et couvrant 592 hectares dans le canton de Killala Lake.

PERSPECTIVES

Pour une quatrième année consécutive la majorité des sociétés juniors d'exploration, ont vu une importante réduction de leur capitalisation boursière. Dans le cas de MDN, la Société a su redresser la situation suite à un bas historique au courant de l'année 2014. Une situation que nous jugeons inacceptable et dont nous nous efforçons de corriger en trouvant des solutions qui combineront création de valeur pour les actionnaires et hausse de l'intérêt pour les investisseurs. Il semble que le marché actuel n'associe pas nécessairement qualité des projets au prix de l'action. Nous sommes cependant très bien équipés pour créer une appréciation de la valeur de l'action et ce en gardant notre focus sur un des seuls métaux d'intérêt dans ce marché, le niobium.

Nous sommes tous au courant du très faible appétit des investisseurs pour le marché aurifère. Dans ce contexte, nous avons décidé, en tenant compte de notre capacité financière, de réduire le plus possible les dépenses en Tanzanie. Il est important de comprendre qu'il est coûteux de maintenir des licences en place. Cette stratégie a poussé la Société à la recherche de partenaire prêt à investir dans nos actifs aurifères en Tanzanie. Un certain nombre de sociétés ont démontré un intérêt marqué et nous poursuivons activement les discussions. Nous sommes confiants de conclure une entente sur ces propriétés en 2015.

Au cours de 2014, nous avons effectué une revue de la situation du projet Crevier. Nos conclusions ont été très positives soient i) la demande pour l'oxyde de niobium et le tantale se porte bien, ii) dans le contexte des prix actuels, la rentabilité de Crevier est très intéressante. Nous devons cependant valider le taux de récupération du niobium et du tantale obtenue lors des essais en laboratoire. Deux essais pilotes effectués en 2011 et 2012 n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés, nous devons donc effectuer un troisième essai pilote pour être en mesure de compléter l'étude de faisabilité. Ces essais sont donc la clef de la poursuite du développement de Crevier. La Société n'a pas les ressources financières nécessaires pour effectuer de tels tests; nous

devons donc trouver le financement requis estimé de l'ordre de 1.5M\$ à 2M\$. En tenant compte du contexte des marchés financiers actuel, la levée de fond pour Crevier n'a pu être complétée pour 2014. Nous poursuivons les discussions mais il existe actuellement une résistance aux financements de projet de types 'développement métallurgique'. Nos activités pour 2015 sur Crevier seront donc reliées à l'obtention du financement requis.

Suivant le changement de stratégie de la Société, consistant à se concentrer sur les métaux critiques, soit le niobium et le tantale, une campagne de forage a été complétée au premier trimestre de 2015 sur la propriété Samaqua. Au courant de la même période, la Société a signé deux conventions d'option lui permettant d'acquérir 100% des propriétés Prairie Lake et Prairie Lake Sud en Ontario, sur lesquelles ont été prélevées des échantillons de niobium à très hautes teneurs. Le marché démontre actuellement un gros appétit pour le niobium et MDN entend bien le message et se positionne pour répondre à la demande. Deux exemples démontrent bien l'énorme potentiel de projet de ferroniobium. Il y a le projet Elk Creek de Niocorp dont la capitalisation boursière dépasse les 200M\$ puis il y a la mine de Niobec qui a été acquise pour une somme de 500M\$US. La Société a l'intention de faire connaître, ainsi que d'exploiter, l'énorme potentiel de ses actifs de niobium et est confiante que ses activités en 2015 le permettront.

Résultats futurs

Les résultats futurs de la Société seront influencés par la recherche de partenaires stratégiques en Tanzanie et également par la capacité de la Société de levée des fonds sur le marché public. Les résultats des campagnes d'exploration sur Samaqua et Prairie Lake auront aussi un rôle à jouer sur les résultats futurs de la Société.

(S)

Claude Dufresne, ing.

Président et Chef de la direction

(S)

Yves Therrien, CPA,CMA

Vice-président, Finances

Montréal, Canada

Le 24 mars 2015

SOMMAIRES FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous donnent un sommaire des principaux éléments financiers des trois derniers exercices financiers et des huit derniers trimestres. La Société est d'avis que les données relatives à ces trimestres ont été préparées de la même manière que celle des états financiers annuels audités.

INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES :

	2014	2013	2012
Redevances provenant de l'exploitation de la mine			
Tulawaka	- \$	- \$	313 144 \$
Produit financier	79 105 \$	19 514 \$	82 907 \$
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires	(6 733 833) \$	(5 791 668) \$	(12 862 510) \$
(Perte nette) bénéfice net par action	(0,063) \$	(0,057) \$	(0,127) \$
Additions aux actifs de prospection et d'évaluation	664 309 \$	1 032 113 \$	3 265 453 \$
Créances & Impôts miniers à recevoir	831 387 \$	867 176 \$	1 262 059 \$
Actif total	25 599 783 \$	30 345 795 \$	36 167 533 \$
Passif financier non courants	462 224 \$	462 224 \$	1 173 844 \$
Capitaux propres			
Total des capitaux propres	24 272 726 \$	29 130 044 \$	34 164 743 \$

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES CHOISIES :

	2014			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Produits totaux nets des charges financières	(22 129) \$	19 796 \$	8 545 \$	(70 117) \$
Perte nette attribuable aux actionnaires	(220 542) \$	(377 341) \$	(191 339) \$	(5 944 611) \$ *
Perte nette par action	(0,002) \$	(0,004) \$	(0,002) \$	(0,055) \$
	2013			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Produits totaux nets des charges financières	8 611 \$	1 456 \$	(731) \$	(96 836) \$
Perte nette attribuable aux actionnaires	(499 757) \$	(405 299) \$	(290 795) \$	(4 595 817) \$ *
Perte nette par action	(0,005) \$	(0,004) \$	(0,003) \$	(0,045) \$

*Les pertes des 4^e trimestres sont principalement attribuables aux dévaluations et radiations d'actifs de prospection et d'évaluation et de propriétés minières.